

MENU

ENTREPRISE & EXPERTISE

DOSSIERS

CLASSEMENTS

LES RENCONTRES D'EXPERTS

LA LETTRE D'OPTION DROIT & AFFAIRES

Accueil > Droit & Affaires > La lettre d'Option Droit & Affaires > La Lettre du 6 janvier 2016 > Directions juridiques : comment baisser vos coûts ?

■ LA LETTRE D'OPTION DROIT & AFFAIRES

INTERVIEW

Directions juridiques : comment baisser vos coûts ?

LETTRE OPTION DROIT & AFFAIRES - 6 JANVIER 2015 - ONDINE DELAUNAY

✉ ENVOYER 🖨️ IMPRIMER

f Partager

Tweeter

G+1

in PARTAGER



Stéphane Lefer, ancien directeur juridique et fondateur du cabinet d'avocats Oxygen +, est à une place de choix pour analyser l'évolution des directions juridiques et les grands défis qu'elles devront relever dans les prochaines années. L'innovation, corollaire de la baisse des coûts, est et continuera d'être l'un des grands défis des prochaines années.

Au sein de l'entreprise, comment la direction juridique est-elle aujourd'hui considérée ?

Très bien. Le pouvoir est entre les mains du directeur juridique et il est respecté, bien plus qu'il y a dix ou vingt ans, même si la situation reste très hétérogène d'une société à une autre. Preuve en est : son entrée au sein du comité exécutif. Certains d'entre eux sont encore sur des strapontins, d'autres ont un siège proche du président. En tout cas, les choses évoluent positivement. Le revers de cette montée en puissance : la convoitise. Les présidents ou directeurs généraux peuvent être tentés de choisir un non-juriste pour prendre la tête de cette direction, car ils rechercheront avant tout un manager d'équipe et de dossiers, loyal et qui sait innover : c'est par l'innovation que la productivité de l'entreprise s'améliorera. Pour conserver leur poste, les profils juridiques devront donc innover, c'est-à-dire « penser autrement » la fourniture des services juridique, ce qui aura inévitablement un impact sur leur budget.

■ L'ÉVÉNEMENT



L'ÉVÉNEMENT

Création de Claris Avocats, cabinet dédié aux dirigeants et aux fusions-acquisitions

Claris Avocats vient d'ouvrir ses portes à Paris. Ce cabinet, dédié aux dirigeants et aux fusions-acquisitions, a été cr...

■ COMMUNAUTÉ

L'HOMME DE LA SEMAINE

Guillaume Seligmann rejoint Cohen & Gresser

Option Droit & Affaires l'avait annoncé en rumeur en décembre (cf. ODA 288), Guillaume Seligmann et son équipe viennent ...

CARNET

Toutes les nominations de la semaine

Associés des cabinets d'avocats, directeurs juridiques, conseillers financiers, suivez les mouvements des grands acteurs...

PORTRAIT

EDF : la direction juridique d'Olivier Fauqueux

Parcours du directeur juridique, organisation de son équipe, explications sur son fonctionnement et sur ses conseils. Dé...

Que préconisez-vous ?

On devient directeur juridique car un jour on a cessé de penser uniquement comme un technicien et que l'on a su appréhender le métier de l'entreprise, la finance, la communication... On reste directeur juridique en poursuivant sa mue et en se focalisant sur l'intérêt social de son entreprise et surtout en continuant de s'ouvrir aux autres métiers et expériences, en un mot en innovant.

L'innovation a toujours été un axe majeur d'évolution et de progrès. Souvent, l'innovation a été subie par le directeur juridique. L'époque plus «ouverte», tournée vers le participatif et le collaboratif, ainsi que son positionnement actuel de dirigeant de l'entreprise poussent le directeur juridique à être acteur et initiateur pour transformer sa direction juridique.

Que constatons-nous dans nos métiers ? Pour ne citer que quelques exemples : c'est le début de la fin du monopole des avocats, le digital est partout et on parle de la fin du travail salarié. Que fait chacun d'entre nous face à ces évolutions ? Les voyons-nous comme des risques ou des opportunités ?

La gestion du budget est également clé. Ces nouvelles formes de travail pourraient-elles faire baisser les coûts ?

Absolument. Tous ces nouveaux entrants ou ces évolutions ont «le coût» pour angle d'entrée sur le marché. Que les directions juridiques en profitent ! Les directions générales supportent de moins en moins l'opacité et l'absence de prévisibilité des coûts. Traditionnellement, le budget d'une direction juridique se répartit selon le modèle suivant : 60 % de frais internes et 40 % de coûts d'avocats. Mais la déréglementation du secteur juridique, via les nouveaux entrants et le digital, entraînera mécaniquement une diminution des coûts. Le directeur juridique doit l'anticiper, car tout système monopolistique qui se brise entraîne une baisse des prix. Les secteurs des télécoms ou de l'énergie en sont des exemples majeurs. Les nouvelles offres juridiques participeront de cette baisse des frais : le legal process outsourcing, bien entendu, même si ce n'est pas pour tout le monde, mais aussi les offres digitales comme celle de Captain Contrat, qui propose aux PME et TPE des documents juridiques rédigés par des avocats à des prix compétitifs. L'offre proposée par Oxygen + va dans cette direction de baisse des coûts pour le client final. Ramenés à l'heure, nos tarifs sont deux à trois fois moins élevés que ceux des cabinets d'avocats d'affaires classiques. La qualité de travail est la même, mais on s'exonère de tous les coûts superflus comme les locaux du cabinet qui, pour notre part, sont dans le 10e arrondissement de la capitale, et non dans le triangle d'or – rappelons en effet que pour 95 % des dossiers, le client ne se déplace pas chez son conseil. Par ailleurs, le client s'engage sur plusieurs semaines ou mois, ce qui permet d'atténuer le risque d'inoccupation des juristes et avocats, qui fait gonfler artificiellement les tarifs horaires des cabinets.

Ce sont des évolutions que les directeurs juridiques ne peuvent plus ignorer. De nouveau, soit le directeur juridique voit ces évolutions comme une opportunité d'amélioration de sa direction juridique et donc de ses coûts, et il en sera acteur, soit il les voit comme un risque de déstabilisation de sa direction juridique, et il préférera être attentiste au risque un jour de subir.

✉ ENVOYER 🖨️ IMPRIMER

 Partager

 Tweeter

 G+1

 PARTAGER

SOMMAIRE DE LA LETTRE OPTION DROIT & AFFAIRES DU 6 JANVIER 2016

Création de Claris Avocats, cabinet dédié aux dirigeants et aux fusions-acquisitions

EDF : la direction juridique d'Olivier Fauqueux

Guillaume Seligmann rejoint Cohen & Gresser

Tous les deals de la semaine

Toutes les nominations de la semaine

Rupture brutale d'une relation commerciale établie : appréciation de la durée du préavis au sein d'un groupe de sociétés

Directions juridiques : comment baisser vos coûts ?

Projet de loi Lemaire : vers la diffusion mondiale et gratuite des données recueillies par l'Etat ?

■ AFFAIRES

ACTUALITÉS

Tous les deals de la semaine

Private equity, fusions-acquisitions et droit général des affaires, suivez les grands dossiers de la semaine.

■ COMMUNAUTÉ

CONTENTIEUX

Rupture brutale d'une relation commerciale établie : appréciation de la durée du préavis au sein d'un groupe de sociétés

Dans un arrêt du 6 octobre 2015, la chambre commerciale de la Cour de cassation a apporté des précisions quant à l'appré...

IT

Projet de loi Lemaire : vers la diffusion mondiale et gratuite des données recueillies par l'Etat ?

Le projet de loi pour la République numérique (1) présenté par Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique, prévoit d...

ABONNEMENTS OPTION FINANCE

LES NEWSLETTERS



Offre premium

Tous les articles et les archives du magazine accessibles en ligne

[DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'ABONNEMENT >](#)

D'OPTION FINANCE

Ne perdez rien de toute l'information financière

[S'ABONNER >](#)

ACTUALITÉS
DOSSIERS
ENTREPRISES & FINANCE
DROIT & AFFAIRES
ASSET MANAGEMENT
BLOGS & ANALYSES
COMMUNAUTÉS
PATRIMOINE

[Menu](#)

Newsletters
Événements
L'annuaire des Experts
Lettres professionnelles
S'abonner
Le magazine
Le groupe Option Finance

[Services](#)

NOUS SUIVRE



[Mentions Légales](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Cookies](#) | [Crédits](#) | [Contact](#) | [Plan du site](#)